

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'en ai pas besoin pour voir le ministre. Voilà ce qui caractérisait l'ancien gouvernement. Voilà ce qui était si manifeste à Winnipeg, à l'hôtel Fort Garry. Je ne m'attarderai pas là-dessus, à moins qu'on ne m'y pousse.

Monsieur l'Orateur, je répète que la déclaration était une menace ou du moins une excuse cuisinée d'avance. On démettrait tout simplement les membres de l'Office et, en guise d'explication on dirait que c'est à cause de l'honorable député de Cumberland ou de ceux qui partagent ses vues sur les aptitudes des titulaires actuels. L'excuse serait que si ces députés n'avaient pas élevé la voix, il se serait montré bienfaisant; mais, comme on a osé s'élever pour faire reconnaître leur compétence, il est impossible de les garder en place. Je dis simplement que l'explication donnée par le secrétaire d'État n'est pas de celles qu'on attend, de temps à autre, à la Chambre des communes.

Il y a une autre question que j'aimerais amener sur le tapis. Je ne parlerai pas de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement précédent. Les gens des provinces Maritimes étaient traités en cousins pauvres. Quand le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger est arrivé au pouvoir, il a vu quelle était la situation des provinces Maritimes. Il a immédiatement distribué 25 millions de dollars dans ces provinces, et par la suite haussé cette somme à 35 millions. Il a accordé des subventions supplémentaires. Je pourrais continuer ainsi, mais je n'ai pas l'intention de répéter toute cette histoire. Notre parti estimait qu'on devait accorder des chances égales à toutes les régions du Canada et qu'on n'avait pas accordé aux provinces Maritimes l'attention à laquelle elles avaient droit; voilà ce qui nous a inspirés. Lorsqu'on fera les nominations, je les examinerai avec le plus grand intérêt pour voir si cette menace cachée s'est réalisée. Le ministre fera nommer, évidemment, ceux qu'il veut. Je suis sûr que nous saurons alors si on tiendra compte du mérite et de l'aptitude, si la modification de la loi doit être considérée comme un exemple monumental de considérations politiques l'emportant sur les besoins des provinces Maritimes.

Il y a autre chose encore. Le député de Queens a parlé de la chaussée. Nous avons déclaré le plus clairement possible qu'il s'agissait d'un ouvrage auquel nous songions depuis longtemps. Il y avait des arguments pour et contre l'aménagement de cet ouvrage. Beaucoup l'ont estimée utile mais d'aucuns ont dit qu'elle était matériellement irréalisable, qu'on ne pourrait pas l'aménager. Nous avons fait faire une étude minutieuse par des ingénieurs, qui l'ont jugée réalisable. D'autre part, certains estimaient cette construction

irréalisable du point de vue économique. Un examen minutieux et très long a permis de conclure que cet aménagement serait rentable après plusieurs années. Les habitants de l'Île du Prince-Édouard y ont droit. L'ensemble de la population du Canada accepte le principe de l'égalité des chances de succès n'importe où au pays. Ce projet rapportera au Canada en renforçant les liens entre ses habitants.

Je n'aurais pas pris la parole si ce n'est que je tiens à renouveler les sentiments que j'éprouve et que j'ai toujours exprimés nettement, à savoir que les habitants des régions côtières, que ce soit ceux de Terre-Neuve ou des trois autres provinces de l'Atlantique, devraient bénéficier d'une aide supplémentaire du point de vue financier et économique. C'était pour nous un principe souverain; ainsi ces gens-là auraient pu compter sur l'avenir d'une génération à l'autre, au lieu d'avoir à suivre la voie si souvent empruntée depuis la Confédération, soit d'émigrer dans d'autres régions du Canada ou aux États-Unis.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de parler à la Chambre alors que vous êtes au fauteuil. Je tiens à vous féliciter de votre élection à ce poste et à vous dire l'intérêt et la satisfaction avec lesquels nous voyons présider à nos délibérations.

Le bill dont nous sommes saisis a trait aux provinces de l'Atlantique; il est présenté au Parlement actuel, tout comme à l'ancien Parlement, pour y être étudié. Je ne ferai que de brèves remarques au sujet de ce bill. Je voudrais signaler un certain nombre de points de vue importants qui se rapportent à cette mesure et qui sont, à mes yeux, d'une grande portée en ce qui concerne l'expansion économique des provinces atlantiques.

D'abord, la mesure législative comporte une disposition qui prévoit que l'Office d'expansion économique de la région atlantique aura le pouvoir et l'obligation de mettre en œuvre un plan d'ensemble coordonné pour les provinces atlantiques. Il me semble que c'est cela qui constitue l'essence même du problème qui se pose à nous, surtout dans le domaine de l'emploi. Le Conseil économique des provinces atlantiques a, de temps à autre, fait des évaluations sur le nombre d'emplois qui seront nécessaires dans les provinces atlantiques au cours des dix prochaines années, nombre requis non seulement pour fournir de l'emploi aux nouveaux venus sur le marché du travail, mais pour y ramener le niveau du chômage à un niveau comparable au niveau national.

Le nombre des nouveaux emplois nécessaires est élevé. On peut l'atteindre en mettant en œuvre un plan coordonné pendant